COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
5 FÉVRIER 2020
Convocation du 30 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le 5 février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique à 18 h 30, sous la présidence de Madame Le Maire Isabelle ROBINEAU.

Membres présents :
Mme Isabelle ROBINEAU (Maire)
Mme Françoise DESHAYES, Mme Véronique BOISSON, M. Bernard BRUGON, Mme Christiane CHOPINEAU, M. Jean-Jacques LANDRY.

Membres Absents :
Mrs. Tony DAMIANI, Johnny JARZAB et M Pascal DUCHET, Mme Camille DU BOUEXIC, Mme Myriam SALIN.

Mme Françoise DESHAYES est désignée secrétaire de séance.

1. **Approbation du compte rendu de séance du 6 janvier 2020**

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

2. **Délibération pour le mariage dérogatoire Annie et Matthias SOM-JAMET**

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3. **Renouvellement de la convention médecine préventive pour les agents**

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

4. **Suppression de la garantie retraite MNT pour l'agent technique**

Ce point de l'ordre du jour a été retiré.

5. **Location logement communal**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ le 31 janvier 2020 de M. Jean-Jacques LANDRY du logement communal situé 3 route d'Aillant à Le Charme est vacant.
Madame le Maire propose de louer ledit logement à Mme Christiane CHOPINEAU à compter du 1er février 2020 pour un loyer de 200 € par mois, révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'Insee.
Un mois de dépôt de garantie sera demandé à la signature du bail. Les charges de 100 € ne sont pas incluses dans le loyer.
Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à effectuer l'état des lieux et à signer le contrat de location et tous les documents s'y rapportant.
.

6. **Achat de 30 charmilles pour la haie le long du cheminement**

Madame le Maire propose aux conseillers d'acheter 30 charmilles pour planter une haie le long du cheminement et leur présente un devis de Natur' et Jardin d'un montant de 484 €. Elle sollicitera l'octroi d'aides auprès du Conseil départemental du Loiret au titre de l'aide aux communes et au titre de l'aide aux communes à faible population.
Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

7. **PETR : Inventaire sur la biodiversité**

Cet inventaire est estimé à environ 22 500 € pour 50 jours. Au regard des subventions proposées, cela coûtera 1 250 € pour la commune de Le Charme, en association avec Aillant-sur-Milleron comme pour Objectif Climat 2030.
L'opération se fera conjointement, ce qui divisera le coût restant à charge par 2, soit 1 250 €. La sensibilisation de la population au réchauffement climatique est son principal objectif.
La première année consisterait à faire l'inventaire de la biodiversité sur plusieurs sites de la commune : l'étang, la forêt, les berges de l'Aveyron, le bois de Châtillon, le sentier pédagogique, le chemin de randonnée de 9 kms…
La deuxième année consisterait à la co-construction : ateliers (devis à demander – commence en mars/à voter en avril pour mars 2021).
Objectif Climat 2030 fera une intervention dans les écoles.

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Informations diverses

- Madame le Maire lit le courrier du SMICTOM concernant un système d'information direct et instantané auprès des usagers, en plus du journal à parution semestrielle (application à télécharger sur téléphone portable) pour un coût de 125€/an.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

- École de Saint-Maurice-sur-Aveyron : le coût pour la commune était de 7 413 € en 2018 et a atteint 11685 € en 2019.
- Le Tour du Loiret aura lieu du 22 au 24 mai. Celui-ci passera dans notre commune le 23 mai entre 12h50 et 13h00.
- Mme Deshayes signale qu'il faudrait nettoyer les panneaux de signalisation ainsi que mettre au cordeau les copeaux du Monuments aux Morts.
- Mme Chopineau signale qu'il faudrait rappeler l'entrepreneur à propos du regard dans la cour.
- Mme Boisson signale qu'il faudrait réactualiser les panneaux de randonnée.

Séance levée à 19h20